



Separation canalisation entre deux immeubles. Qui paie ?

Par mick78, le 24/04/2012 à 11:07

Bonjour,

J'aimerais savoir qui devra payer les travaux expliqués ci dessous :

Cela concerne 2 batiments (A et B) d'une petite copropriété.

Batiment A : 2 appartements (Un au Rez de chaussée et un au 1er étage)

Batiment B : 1 appartement rez de chaussée.

J'habite au 1er étage d'un batiment A comportant 2 appartements (RDC et 1er étage)

Lorsque que le propriétaire du RDC de l'appartement du batiment A coupe son arrivée d'eau, cela coupe l'eau de l'immeuble B.

Le propriétaire de l'immeuble B souhaite donc isoler son appartement en séparant les canalisations en faisant un tranché entre le batiment A et B et rajouter des canalisations.

Qui doit prendre en charge les travaux ? La copropriété ? le propriétaire du batiment B ? Le propriétaire appartement RDC du batiment A + proprio batiment ?

Sachant que je ne suis aucunement impacté par cela.

D'avance merci.

Cordialement.

PS : La question s'est posé car il y a eu un fuite entre le batiment A et batiment B où je n'ai pas du tout été impacté par cette fuite, idem qui doit payer ?